

PARTI COMMUNISTE INTERNATIONALISTE

SECTION FRANÇAISE DE LA IV^e INTERNATIONALE

BULLETIN INTERIEUR N° 25

RESOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE COMITÉ CENTRAL [Séances du 6 et 7 Juillet]

SOMMAIRE

1) VOTE SUR LES TEXTES POLITIQUES

- Vote sur les thèses pour la préparation du Congrès
- Résolution sur la question du référendum français

2) RESOLUTIONS ADOPTÉES

- Résolution sur le secrétariat
- Résolution sur la Trésorerie
- Résolution sur la Revue du Parti
- Résolution sur la minorité du C.C.
- Résolution sur le 3^e Congrès du P.C.I.
- Résolution sur la "Vérité"
- Résolution sur les adhésions
- Résolutions diverses

3) INFORMATIONS

- Résolutions repoussées par le C.C.

PRIX : 10 FRS

ERRATA

Page 2 - Sur le vote des théses dites Marcouz, dans les voix contre,
lire Deschamps à la place de Rivière.

PAGE 5 - RESOLUTION SUR LA TESCRERIE au lieu de "Résolution Privée",
Lire : "Résolution de la commission du budget."

Page 7 - La résolution sur la liste du Congrès n'a pas été adoptée à l'unanimité, mais par :

Pour : I2 - Rodier-Archesin-Frank-Michèle-Etienne
Privas - Jonson-Tanguy-Lambert-Marin-
Deschamps-Dural-

B6r Centre : 9 — Roman-Goffroy-Schimartz-Bloch-Domazíðros
Rivièro-Soudran-Darté-Francis.

Page 8 L^e point fixant qu'une séance du congrès sera publique est une résolution de Schwartz, indépendante de ce qui précède le trait de séparation.

Page 12 - Dans la résolution sur l'arrt. Prop., supprimer "général Franco-Nouvelle."

RESOLUTIONS OUBLIÉES DANS LE CHAPITRE DES RESOLUTIONS REPÔUSSEES

RESOLUTION D'ARTÉ

Tous les textes intérieurs seront envoyés au jour le jour sous forme de circulaires le plus courtes et le plus simples possibles, au lieu d'être collectés dans un B.I. inactuel, prolifique et illisible.

Pour - 7 - Contre - 9 - Abstentions - 6

RESOLUTION FRANCIS

Les camarades des J.C.I. qui veulent être membres du Parti peuvent y adhérer dans les 15 jours, l'inscription dans le rayon Jeunes du P.C.I. et la J.C.I. leur seront compté dans le Parti.

Pour 8 - Contre - 9

RESOLUTION JANSON

Dans l'état actuel du Parti, il est impossible de mettre sous la responsabilité d'un seul caractère le journal tout entier. Le C.C. décide la constitution d'un conseil d'administration et sa séparation de la Rédaction. La responsabilité de l'administration devient le B.P.

RÉPOUSSÉS

RESOLUTION PRIVAS — Sur le courrier.

Tout le courrier est centralisé par le secrétariat qui le répartit au jour le jour aux différents services du parti.

REPOUSSE

COMITE CENTRAL DU P.C.I. - SEANCE DES 6 et 7 Juillet 1946

PRESENTS :

TITULAIRES : Demazières, Michèle, Marcoux, Dural, Renan, François, Geoffroy, Rivière, Darté, Schwartz, Rodier, Deschamps, Marchesin, Frank, Boussel, Marlin, Soudran, Bleibtreu, Privas.

SUPPLÉANTS REPLACANTS DES TITULAIRES ABSENTS OU DEMISSIONNAIRES, AYANT DROIT DE VOTE : Bloch (minorité), remplace Laval démissionnaire pour raison de santé - Janson (majorité) remplace Raoul (en mission).

SUPPLÉANTS PARTICIPIANT SANS DROIT DE VOTE : Morin, Monnet (majorité) Beaufrière, Magnin (minorité), Lucien (ex-minoritaire, tendance Gollionne-Pennotier.)

PARTICIPANT : Un représentant du S.I.

AUDITEURS : Pons (Nice), Tidone (Angers), Lucien (Lille), Benoit (R.P.),
Vani (Marne).

Un camarade de la direction du Parti Italien -

Les camarades sténos et ceux assurant le service du C.C.

I - VOTE SUR LES TEXTES POLITIQUES

A) VOTE SUR LES THESES POLITIQUES POUR LA PREPARATION DU CONGRES

Trois thèses ont été présentées au C.C. respectivement par les camarades Frank, Marcoux, et Geoffroy. Un rapport oral a été fait, sans qu'un texte eut été distribué préalablement, par le camarade Lucien.

Le vote a été ouvert sur les 3 différents textes, et a donné les résultats suivants : -

a) Thèses dites P. Frank

Pour : 8 - Boussel - Bloibtrou - Marin - Rodier - Deschamps -
Janson - Privas - P. Frank -

Contre : 8 y. Block - Demazière à Francis - Cooffroy - Rivière - Darté - Schwartz - Soudran. -

Abstention : 5 - Michèle - Marcoux - Dural - Renan - Marchezin.

b) Thèses dites Marcoux

Pour : - Michèle - Marcoux - Dural - Renan (avec réserves)
Rodier (avec réserves) - Boussel (avec réserves).

Contre : 8 - Block - Demazière - Francis - Geoffroy - Rivière -
Dorté - Schwartz - Soudan.

Abstention: 7 - Rivière - Marchozin - P. Frank - Janson - Marin - Bloibtrou - Privas.

c) Thèses dites Geoffroy

Pour : 8 - Bloch - Domazière - Francis - Geoffroy - Rivière - Darté - Schwartz - Soudran.-

Contre : 13 - Michèle - Marcoux - Dural - Renan - Rodier - Deschamps - Marchezin - P. Frank - Janson - Boussel - Marin - Bléibtreu - Privas.-

3) RESOLUTION SUR LA QUESTION DU RÉFÉRENDUM FRANÇAIS

La résolution suivante de la minorité du Comité Exécutif International a été présentée par les camarades Geoffroy et Boussel

Pour : 13 - Bloch - Domazière - Michèle - Marcoux - Dural - Renan - Francis - Geoffroy - Rivière - Darté - Schwartz - Boussel - Soudran.-

Contre : 7 - Rodier - Deschamps - Frank - Janson - Marin - Bléibtreu - Privas ,

Absent : Marchezin

1- Le C.E.I. appuie l'orientation principale dans l'éditorial paru dans "La Vérité" du 26 avril sous la signature de Jean Marcoux, dans lequel la directive de voter "Oui" dans le référendum français sur la constitution fut donnée par le P.C.I.

2- Le C.E.I. rejette la résolution de la minorité du P.C.I. qui défend le boycott du référendum. Il rejette également la résolution du S.I. qui défend le "Non" comme question de principe. Le C.E.I. rejette en particulier la caractérisation faite par le S.I. de la position du "Oui" en tant que déviation typiquement opportuniste dans la mesure où cette position est exprimée dans l'éditorial indiqué ci-dessus.

3- Le C.E.I. déclare que comme principe général les partis de la 17^e Internationale se basent sur la lutte pour des formes soviétiques d'Etat - la dictature du prolétariat - en opposition avec le régime républicain parlementaire et toute autre forme d'Etat bourgeois. À toutes les étapes de la lutte de classe, c'est notre devoir de développer l'idée et de lutter pour une forme d'état prolétarien et de chercher à renverser l'Etat bourgeois parlementaire. Mais les Soviets naissent de la lutte de classe à une certaine étape historique donnée. Tout en faisant de la propagande et en luttant pour les Soviets et la dictature du prolétariat, les révolutionnaires doivent baser leur tactique sur la lutte des classes telle qu'elle existe et non pas telle qu'ils se la souhaitent.

4- Le C.E.I. considère que la majorité du P.C.I. - celle qu'il a été établie dans l'éditorial de Marcoux - connaît correctement ce qui était en jeu dans le conflit qui s'élève entre les partis ouvriers et les partis bourgeois sur la question de la constitution; non pas le principe abstrait contre ou pour une constitution bourgeois donnée, mais l'antagonisme des intérêts entre le prolétariat et la bourgeoisie reflète dans la lutte

.....

constitutionnelle, le courant des forces du classe comme expression de cet antagonisme.

5- Ce qui était réellement en jeu, pourtant, n'était pas de savoir s'il s'agissait de défendre la propriété capitaliste par deux chambres ou une chambre unique. C'était là la forme dans laquelle se plaçait le conflit. Il s'agissait d'une épreuve de forces entre la réaction bourgeois et les partis ouvriers.

6- La majorité du P.C.I. a justement compris ce problème et a donné la juste directive de voter "Oui" au référendum. Ils n'ont pas par là créé des illusions sur l'état bourgeois, mais au contraire, ils ont utilisé cette opportunité pour dénoncer le caractère bourgeois de l'Etat. Ils n'ont pas créé des illusions sur les partis ouvriers du masso, mais au contraire, ils se sont servis de cette opportunité pour dénoncer la capitulation de ces partis vis-à-vis du M.R.P. En même temps ils ont tenté d'utiliser ce conflit pour séparer les partis ouvriers du M.R.P. et pour construire un pont vers les ouvriers qui soutiennent les partis du masso. Du point de vue des principes, nos camarades français de la majorité se plaçaient sur un terrain solide. Du point de vue de la tactique, leur réaction était supérieure à celle de leurs critiques.

NOTA - Le texte ci-dessus sous le nom de "minorité" la minorité qui s'est engagée au sein du C.C. du P.C.I. en faveur du "Non" au référendum - Et "majorité", la majorité qui s'est prononcée pour le "Oui."

.....

2- RESOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE COMITÉ CENTRAL

Les résolutions suivantes ayant été adoptées par le Comité Central doivent être mises en application immédiatement par tous les organismes du Parti :

1.) RÉSOLUTION SUR LE SECRÉTARIAT - RÉSOLUTION GEOFFROY

Le seul organisme politique responsable de la politique du Parti, entre les sessions du Comité Central, est le Bureau Politique, seule direction du Parti.

Le secrétariat du B.P. doit :

- préparer techniquement toutes les tâches politiques du Parti;
- appliquer ses directives;
- contrôler l'application des directives du C.C. et du B.P. dans le Parti;

.....

- assurer toutes les liaisons à l'intérieur du Parti et
- représenter le parti en permanence à l'extérieur.

Pour : II

Contre : 9

Abstention : I

ADOPTÉE

Une proposition de renvoi devant une commission a été repoussée par 12 contre 9.

B) RESOLUTION SUR LA TRESORERIE

- RESOLUTION PRIVAS

Le C.C. appelle tout le parti à la rigueur la plus grande dans l'application des directives du trésorier publiées dans le B.I. N° 25. (prix des cartes, cotisations, phalanges et moitié des souscriptions versées à la Trésorerie Nationale, établissement des budgets de prévision.)

Le C.C. comprend que la moitié des souscriptions et le bénéfice des ventes du matériel constituent des ressources petites pour les régions. Néanmoins, il adopte cette répartition, car il se trouve devant la nécessité absolue de terminer l'assainissement des finances nationales du parti, en particulier par le paiement de ses dettes avant les prochaines élections.

Dès que les finances seront assainies et les budgets établis, une nouvelle répartition des fonds sera proposée. En attendant, les plus grands efforts doivent être faits pour collecter des fonds chez nos sympathisants.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

C) RESOLUTION SUR LA REVUE DU PARTI

- RESOLUTION DEMAZIERE

La revue théorique du Parti aura pour titre "LA LUTTE DE CLASSES"

Le Comité de rédaction sera composé des camarades : Frank, Marcoux, Geoffroy.

Le camarade Marcoux en sera le rédacteur en chef responsable devant le B.P.

Seul le premier paragraphe a été adopté les deux autres paragraphes ont été renvoyés au B.P.

.....

D) RESOLUTIONS SUR LA MINORITE DU C.C. - RESOLUTION FRANCIS

Le Comité Central reconnaît à nouveau le droit des minorités à se réunir entre militants responsables, de correspondre entre eux, de coordonner leur attitude s'ils le jugent bon.

Il réaffirme les décisions du 2^e Congrès du Parti.

Pour - 12 - Ronan - Marchozin - Goffroy - Schwartz - Bloch-Domazières - Rivière - Lambert - Doschamps - Soudran - Darté - Francis.

Contre - 5 - Michèle - Etionno - Privas - Janson - Marin.

Abstentions - 4 - Rodier - Frank - Tanguy - Dural.

RESOLUTION MARCOUX

Le C.C. réaffirme le droit de tendance dans le Parti.

Il conforme cependant l'édition et l'envoi de matériel clandestin par les camarades qui se réunissent dans une même tendance.

Pour - 12 - Ronan - Marchozin - Frank - Michèle - Etionno Goffroy - Schwartz - Bloch - Domazières - Doschamps - Soudran - Darté .

Abstentions - 9 - Rodier - Privas - Rivière - Janson - Tanguy - Lambert - Marin - Dural - Francis.

E) RESOLUTIONS SUR LE 5^e CONGRÈS

a) RESOLUTION MONNET - sur la préparation et la date du Congrès

Le C.C. estime que le Congrès du Parti ne peut se dérouler qu'après une préparation et une discussion minimum.

La préparation du Congrès sera planifiée nationalement comme suit :

- La direction est responsable de l'expédition des textes déjà rédigés de façon à ce qu'ils soient parvenus à destination avant le 18 Juillet.

- Les cellules, rayons et régions devront tenir leurs assemblées de telle sorte que tous les amendements ou nouveaux textes soient transmis à la direction avant le 10 Août.

....

- La direction est à son tour responsable de l'impression de ces nouveaux textes ou amendements ayant le 20 Août.

- Il est donc entendu qu'aucun texte transmis après le 10 Août ne pourra être diffusé.

- Il est de même entendu que la direction s'engage à transmettre les textes définitifs avant le 20 Août.

Le Congrès pourra donc commencer le 7 Septembre et de toutes façons avant le référendum.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

b) RESOLUTION MONNET - sur la durée du Congrès

Le C.C. animé du souci que le prochain Congrès se déroule dans le maximum de clarté et afin de permettre à tous les délégués ouvriers de pouvoir s'exprimer, décide que ce congrès se déroulera pendant 5 jours minimum.

Ce laps de temps est indispensable pour régler tous les problèmes de l'ordre du jour.

La direction est responsable de l'indemnisation des journées de travail perdues par les camarades ouvriers.

Pour : 10 - Rodier - Marchesin - Frank - Michèle - Etienne
Privas - Janson - Tanquy - Lambert - Doschamps

Contre : 7 - Goffroy - Schwartz - Bloch - Domazières -
Soudan - Darté - Francis.

Abstentions: 3 - Rivière - Marin - Durah.

Refus de voter : 1 - Ronen.

ORDRE DU JOUR DU CONGRÈS - L'ordre du jour sera examiné par le B.P.

c) RESOLUTION MARCHESIN - RIVIÈRE

Le 2^e Congrès a décidé d'ouvrir dans l'organisation la discussion sur la question de l'U.R.S.S. En conséquence, la question de l'U.R.S.S. est mise à l'ordre du jour du 3^e Congrès, non pas noyée dans un rapport sur la situation politique, mais disjointe. Elle sera l'objet d'un point

.....

de l'ordre du jour qui aura pour but de clarifier les positions et définir la nature de l'Etat Russe et les textes seront adressés en temps utile à la base du parti.

~~Votes et mandats - Le vote se fera dans les asssemblées du rayon.~~

Seront votants et éligibles tous les militants du parti ayant leur carte du parti depuis 2 mois ou ce qui concerne les travailleurs, 3 mois pour les non travailleurs (étudiants, commerçants, patrons); c'est-à-dire depuis le 7 Juin ou 7 Juillet, n'ayant pas été absents pour des motifs valables (maladie - mobilisation) durant 2 mois et ayant leurs cotisations à jour.

5 membres seront représentés par un mandat. Les restes seront représentés à l'échelle régionale. Un mandat sera attribué à 3 membres au-dessus du chiffre des restes divisibles par 5.

Les isolés voteront à l'échelle nationale par correspondance et seront représentés par des membres du C.C.

Congrès régionaux - Le C.C. conseille à toutes les régions constituées de tenir des congrès régionaux précédent le congrès national pour l'élection des organismes dirigeants régionaux.

Pour la R.P. ce point constitue une directive impérative.

Etant donné les différences très grandes entre les régions, la délégation au Congrès national se fera néanmoins partout sur la base des rayons, cette année encore.

Publicité du Congrès - Le Congrès sera ouvert à tous les membres du parti et de la J.C.I. sur présentation de leur carte avec les cotisations à jour.

~~Le 3^e Congrès du P.C.I. sera public dans sa discussion politique et toute autre séance fixée par le B.P. - Y seront invités les représentants de toute la presse et des organisations ouvrières.~~

<u>Pour</u>	<u>: 19</u>
<u>Contre</u>	<u>: 2</u>

a) RÉSOLUTION D'ARTICLE - sur la présentation des textes

Le C.C. invite chaque tendance à résumer ses thèses d'une façon claire et concise en une résolution et à les envoyer aux cellules pour faciliter la discussion à la base.

Pour : 12 - Ronan-Rodier - Michèle - Etienne - Geoffroy Schwartz - Bloch - Domzières - Rivière - Soudan - Darté - François.

Contre : 4 - Marchozin - Frank - Privas - Janson

Abstentions : 2 - Lambert - Dural.

Refus de Voter : 3 - Tanguy - Marin - Deschamps,

e) RESOLUTION GEOFFROY - sur les rapports au Congrès

Le C.C., afin de faciliter les débats du Congrès, décide d'abandonner toutes les questions accessoires à des votes sur courte discussion de résolutions, sans rapports.

Pour - 18 -

Contre - 1 -

Refus de voter : 2 -

f) RESOLUTION MARCHESET - sur la participation des J.C.I.

Les membres de la J.C.I. sont invités à suivre la discussion préparatoire au Congrès et le congrès lui-même.

Le vote sur les textes et la désignation des candidats n'appartient évidemment qu'aux seuls militants titulaires du Parti adulte.

La J.C.I. aura 4 représentants ayant chacun un mandat avec droit de vote (4 mandats) au Congrès du P.C.I.

Les camarades membres du parti détachés pour la constitution de la J.C.I. voteront comme membres du Parti dans leur rayon d'origine.

ADOPTÉ

g) RÉSOLUTION LAMBERT - Cooptation des J.C.I.

Le Comité de Rayon est l'organisme habilité pour coopter tout membre qu'il qu'il soit; au même titre que les autres, les J.C.I. doivent être cooptés.

Pour - 9 -

Contre - 5 -

ADOPTÉ

h) RÉSOLUTION FRANCYNE PAR LE B.P. UNANIME

Avant le troisième Congrès du P.C.I., chaque région et militant isolé recevront des questionnaires à faire remplir par chaque adhérent.

Le Congrès, chaque région devra présenter les questionnaires entièrement remplis. Leur nombre permettra de vérifier leurs mandats. D'autre part contre ce questionnaire et la somme de 30 Francs (1 carto - 1 timbre) il sera remis une nouvelle carte du Parti et un timbre.

.....

Cette carte sera valable jusqu'à Décembre 1947.

Après le Congrès, il ne sera envoyé de carte aux régions que contre échange d'un questionnaire. Ainsi pourra être établi un contrôle et une statistique permanente de tout le parti.

ADOPTÉ

F) RESOLUTIONS SUR LA "VERITE"

a) RESOLUTION MIRCOUX -

Le Comité Central décide :

1- Le Bureau Politique donnera après sa réunion du lundi, une note d'orientation politique.

2- la formation d'un Conseil d'Administration composé :

- du directeur du journal
- d'un administrateur général
- du secrétaire d'organisation
- d'un responsable technique
- d'un chef des ventes
- d'un chef de publicité
- d'une dactylo - un expert comptable - un conseil juridique.

Les nominations seront faites en accord avec le B.P.

Le Conseil d'Administration est présidé par le Directeur Responsable devant le B.P.

• • •

Le Comité de Rédaction ou plus des camarades qui le composent sera renforcé par :

1- 2 nouveaux personnes qui seront désignés en accord avec le B.P., dans sa prochaine réunion.

2- Les camarades : Frank - Marin - Soudan - Domazières et deux camarades ouvriers désignés en accord avec la Commission syndicale

ADOPTÉE

b) RÉSOLUTION MIRCOUX - Local - Correspondance.

Le Comité Central décide :

1- d'accorder le droit à la "Vérité" de louer de nouveaux locaux.

.....

- 2- Ces locaux pourront être situés en dehors des locaux centraux du Parti.
 3- La correspondance adressée à la "Vérité" est ouverte par la rédaction du journal. Les lettres intéressant le Secrétaire d'Organisation lui seront remises immédiatement.

ADOPTEEc) RESOLUTION P. FRANK -

Le Comarade Tanguy fera parti du Comité de rédaction de la "Vérité".

ADOPTEEd) RESOLUTION SCHWARTZ

Tout canarade qui envoie un abonnement pour un tiers, doit recevoir une réponse de la direction du journal.

ADOPTEEe) RESOLUTION GEOFROY

Le Bureau Politique devra, après chacune de ses réunions, communiquer à la Rédaction de la "Vérité" une note d'orientation politique.

ADOPTEEf) RESOLUTION FRANCIS

Le C.C. décide l'organisation de Comités locaux de défense de la "Vérité", permettant :

1- d'organiser dans la périphérie du parti les camarades qui ne peuvent pas ou qui ne veulent pas militer dans les rangs du Parti.

2- d'établir pour la "Vérité" un réseau de diffuseurs, d'abonneurs, de collecteurs, de correspondants, de propagandistes, etc...

Cette organisation sera mise au point au prochain B.P. en tenant compte du projet de la région du Nord et des suggestions apportées par les autres camarades.

ADOPTEE par II pour contre 8 pour le report au B.P.

.....

G) RESOLUTIONS SUR LES DÉMISSIONSa) RESOLUTION SOUDRAN

Sauf exception décidée par la direction du Parti, tout camarade du P.C.F. en évolution vers le P.C.I. et décidé à rejoindre nos rangs, doit être invité à consommer la rupture dans les délais les plus brefs.

Pour - 9.

Contre - 7

H) RESOLUTIONS DIVERSESa) RESOLUTION BLOCHE

Le C.C. condamne la non-publication du compte-rendu analytique du 2^e Congrès comme contraire aux décisions mêmes du congrès; il décide la publication du compte-rendu préalablement approuvé par un représentant de chaque tendance dans un délai de 3 semaines.

ADOPTEE à l'UNANIMITÉ

b) RESOLUTION PRIVAS - Publication d'une note politique hebdomadaire

Le E.P. publiera chaque semaine une note politique brève sur l'évènement ou les événements de la semaine.

Cette note sera suivie de conseils d'orientation particulières, syndical, d'agit. prop. etc... Ce texte aura 2 pages au maximum et sera expédié le lendemain de la séance du B.P. à chaque membre du C.C. du B.P. et à chaque responsable de région, de rayon, de collège, ainsi qu'aux isolés et à chaque service du Parti.

ADOPTEE à l'UNANIMITÉ

c) RESOLUTION D'ARTHE - Envoi d'un bulletin hebdomadaire par l'Agit.
Prop. -

Le C.C. décide que :

La Commission d'Agitation propagande rédigera un bulletin hebdomadaire (nom France-Nouvelle) donnant aux militants de base tous les arguments nécessaires à l'agitation quotidienne et particulièrement à la contradiction dans les réunions réactionnaires.

ADOPTEE

.....

a) RESOLUTION GEOFFROY - sur les citations tronquées du Comarade Magnin.

Le C.C. blâme le Comarade Magnin pour avoir fait un rapprochement de textes qui équivaut à une falsification dans la Conférence régionale Bretonne et dans le C.C. lui-même.

ADOPTÉ

3- INFORMATIONS

a) RESOLUTIONS REPOUSSEES PAR LE C.C.

a) RESOLUTION RIVIÈRE - sur le Gouvernement Ouvrier-Paysan

1- Le C.C. condamne l'ancienne formulation du mot d'ordre PS-PCF-CGT, celui-ci pouvant être interprété sur le plan parlementaire avec la conception des ministres cégétistes

2- Demander l'actualisation du mot d'ordre PS-PC, soutenu par la C.G.T., par le mot d'ordre : PS-PC dans l'opposition.

Le C.C. condamne la poursuite du P.C.F. devant les tribunaux bourgeois. Celui-ci sera traduit devant un jury ouvrier, qu'il importe de constituer d'urgence.

Sur la question des salaires, le parti doit étudier concrètement jusqu'à quel plafond sera appliqué le même pourcentage d'augmentation, jusqu'à quel plafond un pourcentage dégressif pour préciser au-dessus de quel plafond il n'y aura plus d'augmentation.

REPOUSSEE

b) RESOLUTION P. FRANCE - Sur la question du référendum de la majorité du Comité Exécutif International.

Le Comité Exécutif International condamne le vote "Oui" adopté par une majorité du Comité Central du P.C.I., comme une déviation opportuniste.

Le référendum du 5 Mai n'impliquait pas un choix forcé entre deux formes, l'une plus réactionnaire, l'autre moins réactionnaire, de l'Etat bourgeois; il ne s'agissait pas d'un choix entre une monarchie bourgeoise et une république bourgeoise ou entre un Parlement à deux chambres et une Assemblée Unique; le référendum du 5 Mai comportait sans plus, l'acceptation

.....

...ou le refus d'une Constitution bourgeois.

Le Parti révolutionnaire utilise la période d'agitation autour de la question constitutionnelle pour mettre en avant des revendications démocratiques et transitoires, et soutient les dispositions les plus démocratiques contre les propositions plus réactionnaires. Mais ceci n'implique jamais l'acceptation de l'ensemble d'une Constitution bourgeois, si démocratique fut-elle. Dans le cas en question, il n'y avait pas à choisir entre diverses dispositions constitutionnelles, mais il n'y avait qu'à adopter ou repousser la Constitution dans son ensemble.

Voter "Oui" signifiait qu'on le veuille ou non, consacrer l'Etat bourgeois, la propriété capitaliste, la défense nationale et l'opposition coloniale. Ce n'est pas une question de tactique, mais une question de principe de rester dans toutes les circonstances hostiles à une constitution bourgeois, quelle qu'elle soit. Aucune raison de tactique ne pouvait justifier un abandon de cette position de principe envers l'Etat bourgeois.

Les raisons tactiques invoquées pour abandonner les principes se sont avérées, comme c'est toujours le cas en l'occurrence, en contradiction avec une juste analyse des réels rapports de forces entre classes. Le "Oui" fut justifié par l'existence d'une "offensive de la bourgeoisie", tout au moins d'un "regroupement" vue d'une offensive, par la volonté de la bourgeoisie de faire du référendum une "épreuve de force", enfin par la nécessité d'opposer dans ces conditions, un "front unique" de la classe ouvrière.

Or, en France, comme dans toute l'Europe, la bourgeoisie loin de passer à l'offensive ne songe encore qu'à trouver les moyens d'endiguer ou d'étaler la poussée des masses. Pour toute la presse capitaliste mondiale, le référendum du 5 Mai et les élections du 2 Juin ont apporté la satisfaction... de ne pas voir se poursuivre pour le moment la montée du Parti Communiste.

La notion de "regroupement" de la bourgeoisie, sous la forme vague où elle fut employée pour justifier le "Oui", apporte seulement de la confusion. La bourgeoisie n'a certes pas l'intention de disparaître sans combattre depuis l'affaiblissement du régime de Vichy et ses formations de combat, la bourgeoisie française n'a fait que chercher à "regrouper" ses forces, mais elle n'a encore pu reconstituer rien de solide et le rejet de la constitution le 5 Mai ne l'a en rien aidée. En retirant une trentaine de listes du P.R.L. au profit du M.R.P., à la veille des élections du 2 Juin, le capitalisme français a montré que, dans ses essais de regroupement, il procède encore avec beaucoup plus de prudence et d'hésitation qu'avec un esprit offensif.

L'argument relatif à l'"épreuve de force" n'avait aucun justificatif avant le référendum; il avait pour base à la fois la substitution des rapports parlementaires entre partis aux véritables rapports de force entre classes et l'assimilation erronée de la classe ouvrière aux grands partis qui la trahissent. Mais cet argument s'effondre littéralement après coup. Ni le référendum du 5 Mai, ni les élections du 2 Juin où le M.R.P. a obtenu des succès électoraux, n'ont entraîné de coup de barre à droite de la bourgeoisie sur un terrain quelconque. Au contraire, celle-ci craint de voir le Parti Communiste passer dans l'opposition. En réalité, cette si-disant "épreuve de force" de laquelle le prolétariat sortit vaincu est suivie par un tournant à gauche du Parti Communiste et de la C.G.T.

.....

...sur la question des salaires, tournant operé, il est vrai, à la veille des élections mais pour prévenir la profonde volonté de combat des masses qui n'ont pas vu, dans une accumulation de bulletins de vote, une défaite de leur classe.

L'idée d'un "front unique" électoral est en contradiction avec tout l'enseignement de Lénine et de Trotsky sur le front unique : marcher séparément - frapper ensemble. Le véritable front unique, c'est-à-dire un accord pour une lutte réelle en vue d'un objectif précis, ne peut pas prendre la forme d'un vote commun avec les partis réformistes pour une Constitution bourgeois, en vue de "barrer la route à la réaction". Sous le nom de front unique se manifesto, ainsi, le plus vulgaire opportuniste électoral.

Lorsque le parti révolutionnaire appelle à voter pour les candidats des partis ouvriers, il ne procède à aucun front unique; il agit ainsi pour éliminer des obstacles sur la voie du développement politique de la classe ouvrière, mais ne prend aucune responsabilité pour le programme des candidats et partis pour lesquels il appelle à voter. La décision de voter "Oui" entrait le développement politique des travailleurs en faisant avaliser par le parti révolutionnaire le programme de la collaboration de classe, du tripartisme qui a trouvé son expression la plus complète dans la Constitution.

Lorsque nous défendons les mots d'ordres de "Gouvernement ouvrier et Paysan", de "Gouvernement PS-PCF - CGT", de "Labour to power", nous ne le faisons pas sur le programme défendu par ces partis, mais au contraire, nous le faisons pour que les masses forcent ces partis à appliquer le programme des travailleurs. Dans le cas du référendum, il s'agissait en votant "Oui" de plébisciter la plate-forme du tripartisme contre laquelle il faut précisément mobiliser les masses au nom du Gouvernement PS-PC-CGT.

Le référendum du 5 Mai était avant tout une manœuvre électoral de la bourgeoisie, en particulier de son principal parti à l'heure actuelle, le M.R.P. Cette manœuvre visait les objectifs suivants :

a) rejeter sur les seuls partis ouvriers les responsabilités des résultats désastreux de la politique tripartite dont la constitution était le couronnement;

b) offrir les partis ouvriers en les laissant seuls avec la classe ouvrière, sur un plan sans danger pour la bourgeoisie, et les force ainsi à faire preuve de plus d'opportunisme;

c) faire poser sur l'Assemblée élue le 2 Juin l'hypothèque du vote au référendum et obtenir des concessions des élus socialistes et staliniens.

d) accessoirement, pour le M.R.P. se défendre sur sa droite contre le P.R.L.

Le résultat du référendum du 5 Mai a été un échec des partis ouvriers et non un échec de la classe ouvrière.

Les partis socialiste et stalinien, en criant à l'offensive de la réaction et en appelant les travailleurs à y répondre avec des bulletins de vote, sont restés fidèles à leur nature opportuniste. La décision

.....

...de la majorité du Comité Central du P.C.I. de voter "Oui" sous prétexte de ne pas se couper des masses, c'est l'expression de la crainte de sa délinéation notamment des grands partis, notamment du parti stalinien, et n'a été qu'une adaptation à l'opportunisme de ces partis. La politique de ces partis tend à renforcer les illusions parlementaires dans les masses. Le vote "oui" pour la Constitution, décidé par le Comité Central, malgré les déclarations distinctes à expliquer que c'était un oui qui voulait dire non à toutes les dispositions de celle-ci, a contribué à nourrir les illusions parlementaires.

Les élections du 2 Juin ont portement montré que le succès remporté par le P.C.I. fut certainement limité par la crainte de bien des sympathisants de "garder ses voix" de "faire ainsi le jeu de la réaction" ce qui les a conduit à voter pour le parti stalinien.

Le Comité Exécutif International appelle tous les membres de la IV^e Internationale à étudier la question du référendum en France et à en assimiler les leçons. D'une part, les multiples élections au cours des derniers mois, dans le pays où les processus politiques exerceront la plus grande influence en Europe Occidentale, permettent de suivre ceux-ci avec une précision et une minutie extrême.

D'autre part, sur un épisode du développement de la situation en France s'est révélé le danger devant lequel peut se trouver placée une de nos sections dans son passage de cercle propagandiste à un parti qui s'enracine dans les masses; les résultats acquis par un opiniâtre travail de défrichement avec le programme révolutionnaire ne peuvent être conservés et accrus par des tactiques ou des manœuvres en contradiction avec ce programme. Les amis de lutte du P.C.I. de France avant et pendant la guerre et depuis la "libération" ont abouti au succès du 2 Juin où 45.000 travailleurs ont voté pour les listes du P.C.I. Ce résultat est prometteur d'un grand développement du parti révolutionnaire en France, à la condition première qu'il se tienne fidèlement au programme de la IV^e Internationale et cède pas aux pressions de ceux qui sont l'expression de la pression bourgeois dans la classe ouvrière.

L'erreur commise dans la question du référendum servira de leçon pour la IV^e Internationale dans son ensemble et pour sa section française en particulier.

Juin 1945

Note : Sur la façon d'exprimer le plus clairement notre opposition à la Constitution bourgeoise et à la politique de collaboration des classes qui l'a produite, les camarades, en accord sur l'analyse ci-dessus définie se diviseront, les uns étant partisans de voter "non" et les autres d'inscrire sur les bulletins de vote la formule "Gouvernement Ouvrier et Paysans". Il s'agit là d'une divergence secondaire de tactique.

Pour : 7 - Rollier - Donchamps - Frank - Janson - Marin
Bleibtreu - Privas

Contre : 13 - Bloch - Domzière - Michèle - Marcourt - Durand
Ronan - Francis - Goffroy - Rivière - Darté
Schwartz - Boussel - Soudran.

Absent - 1 - Marchemin.

.....

c) RESOLUTION DE LA TERRIT - sur la campagne du référendum

Le C.C. condamne l'attitude indisciplinée des camarades du C.C. partisans du "Non" ou du boycott à la Constitution qui ont refusé de participer à la campagne du référendum.

14 REFUS DE VOTER

a) RESOLUTION SOUTENUE - Résolution sur la minorité du C.C.

Le Comité Central estime que l'activité de tendance de la minorité au P.C.I. ne présente aucun caractère fractionnel. Elle se situe dans les cadres de la résolution acceptée sur ce point par le 2^e Congrès et n'a rien à rion à l'activité du Parti.

REPONSEE

~~SURSOMMETS SUBLIMÉS~~ - sur la fraction minoritaire.

Le B.P. ayant voté une résolution affirmant l'existence d'une fraction minoritaire dans le parti, le C.C. charge la Commission de Contrôle d'investiguer sur cette accusation et de rapporter devant le Congrès.

REPOSSENE - II contre - 10 Pour

2) RESOLUTION RELAN - Sur le Congrès

Le C.C. estime que le recul du Congrès au côté du 15 Août, date limite extrême fixée par le 3^e Congrès, constitue une ontorse à la Démocratie et aux décisions du 2^e Congrès.

L'incapacité manifestée durant 5 mois ne peut être compensée on 15 jours. En conséquence, maintient le Congrès au 15 Août.

THE PIOUS GENE

RESOLUTION SUR L'ORGANISATION DU CONGRÈS

Date et durée : Le 2^e Congrès du P.C.I. se tiendra le samedi 14 Septembre au jeudi 19 Septembre.

Publicité - Un communiqué sera envoyé à la presse après le Congrès.

Invitations - Des personnalités dont la présence au Congrès pourrait accélérer la progression vers le parti, pourront être invitées (par exemple Vallières). Les propositions seront discutées au B.P. - Des organisations coloniales (P.P., - Indo) pourront être également invitées.

REPOUSSEE

h) RESOLUTION GEOFFROY

- Le C.G. décide de limiter les débats au III^e Congrès à 4 jours.

Pour : 9 - Goffroy - Schwartz - Bloch - Domazibros-Marin
Souchay - Darté - Francis - Dural

Contre : IO - Privas-Rodier - Marclozin - Frank - Michèle-
Etionno - Janson-Tanguy-Lamberte Doschamps.

~~Refus de voter à - Renan - Rivière.~~